

## AVIS PUBLIC

suivant l'article 176.1 du Code municipal du Québec

---


### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018 CONSOLIDÉ AINSI QUE LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

---

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité :

Que le rapport financier 2018 consolidé ainsi que le rapport du vérificateur seront déposés à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 mai 2019, au lieu ordinaire des séances du conseil municipal, et ce, à compter de 19 h.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-neuf (2019).




Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

Certificat de publication (article 420)

Tel que prévu au règlement n° 1254-2018 adopté le 11 décembre 2018, je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité [www.saintesophie.ca](http://www.saintesophie.ca) et sur le babillard situé à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 29 avril 2019.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
ce 29<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-neuf (2019).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier